



Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

« ATELIERS DE DISCUSSION RECHERCHE » 2020

Les « Ateliers de discussion Recherche », lieu d'échange entre chercheurs dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales, se sont tenus le 24 juin 2020. Cet événement est organisé chaque année par le CSCSP. Les ateliers ont pour objectif de présenter les projets de recherche en cours ou achevés portant sur des questions relatives à l'exécution des sanctions pénales. Ils sont également un lieu de rencontre entre le CSCSP et les représentants des hautes écoles.

Au total, 10 chercheurs sont venus en juin à Fribourg pour échanger sur leurs projets avec les collaborateurs du CSCSP. Regula Fierz Wengert de l'unité Exécution des peines et mesures de l'Office fédéral de la justice était également présente. Elle a présenté l'outil de financement principal des projets pilotes. (Un résumé est disponible à la fin de ce document.)

Laura von Mandach, responsable du domaine Connaissances spécialisées et Analyse au CSCSP, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance des recherches actuelles pour le CSCSP, en particulier celles portant sur l'élaboration de recommandations et de normes. Elle a présidé l'événement. Les chercheurs ont présenté leurs projets. Jean-Sébastien Blanc, Christophe Koller, Christoph Urwyler et Peter Menzi, collaborateurs scientifiques au CSCSP, ont présenté les projets en cours au CSCSP. Les présentations ont donné lieu à des questions et des débats passionnants. Les participants ont remercié le CSCSP pour cette occasion d'échanger.

Les chercheurs présents et leurs projets respectifs sont présentés ci-après.

Institut de droit pénal et de criminologie de l'université de Berne

Représentant : Jonas Weber



Étude d'accompagnement du projet pilote « Internement plus » au centre pénitentiaire de Soleure

Un projet pilote d'une durée de deux ans portant sur l'internement est mené au sein du Concordat sur l'exécution des peines des cantons du nord-ouest de la Suisse et de Suisse centrale. Réalisé au centre pénitentiaire de Soleure, il est soutenu par un groupe de spécialistes externes. Ce groupe d'accompagnement évalue à son tour le projet pilote dans une étude scientifique qui fait l'objet d'une thèse à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'université de Berne.

Le projet pilote porte sur une unité de vie logée dans un bâtiment à part qui, après que la peine privative de liberté a été purgée, permet de remplir la fonction préventive de privation de liberté inhérente à l'internement sans limiter celle-ci au-delà des mesures requises. Huit personnes internées d'âges différents séjournent à l'unité de vie. La majorité d'entre elles étaient auparavant hébergées dans d'autres unités du centre pénitentiaire. Les probationnaires sont en outre intégrés aux offres de travail et de loisirs du centre pénitentiaire.

Cette étude d'accompagnement vise à identifier le contexte, les objectifs ainsi que la conceptualisation, la mise en œuvre et le déroulement du projet pilote tout en étudiant sa compatibilité avec les bases légales, en particulier la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Les résultats devraient permettre de formuler des recommandations pour l'amélioration de l'internement adaptées et applicables dans l'intérêt de la sécurité de la collectivité, ainsi qu'au droit à la liberté et aux droits fondamentaux des internés.

Des entretiens avec les probationnaires du projet pilote, mais également avec des professionnels impliqués sont conduits dans le cadre de l'étude. Des personnes internées ainsi que des professionnels d'autres établissements pénitentiaires sont aussi interrogés pour constituer le groupe de référence. Le projet pilote vise en outre à comparer l'internement traditionnel en Suisse avec la situation actuelle en Allemagne, où l'internement a été fondamentalement repensé après que le tribunal constitutionnel allemand a défini la « distance obligatoire » et l'orientation vers la liberté comme obligatoires selon les droits fondamentaux.

Groupe Prison Research

Représentant : Ueli Hostettler



Troisième édition de l'enquête concernant le personnel dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales – Financement mixte 2020-2021

Après avoir interrogé deux fois le personnel de l'exécution des sanctions pénales dans toute la Suisse avec le soutien du Fonds National Suisse (SNF), l'enquête a été réalisée une troisième fois en novembre 2020. Ce projet est possible grâce à un financement mixte de la part de l'université de Berne, du CSCSP et du groupe Prison Research. Cette enquête longitudinale apporte des réponses à des questions comme : « Combien de collaborateurs travaillent dans le domaine de la privation de la liberté ? Quelle est leur formation ? Quelle est la proportion de femmes ? Et surtout, quelles sont les contraintes qui pèsent le plus sur le personnel ? »

Coercive Space-Time-Regimes: Comparing Configurations of Care and Constraint in Different Institutions – SNSF Grant #192697, 2021-2024

Chaque société a mis en place des institutions pour y intégrer ses membres (par ex. la formation, le marché du travail). Les personnes qui ne peuvent pas ou insuffisamment être accueillies par ces institutions générales le sont assez fréquemment par des institutions spécialisées. Les raisons invoquées peuvent, entre autres, concerner la nature juridique (délinquant(e)), le statut du séjour (demandeurs d'asile), provenir de troubles psychiques ou d'un besoin d'assistance dû à l'âge (personnes âgées). En ce moment, l'extension du principe de la prison à ces institutions fait débat. On parle même d'un possible « tournant carcéral » dans la société.

Ce projet étudie la façon dont les institutions telles que la prison, la clinique psychiatrique, le centre d'asile et le centre pour personnes âgées organisent la vie de leurs résidents. Nous nous concentrons sur le régime espace-temps des institutions ainsi que sur les formes (potentielles) de contraintes caractérisées par une restriction et une assistance simultanées. L'étude doit (1) aider à mieux comprendre ces institutions, à identifier l'étendue de ces contraintes et comment les concilier, et (2) contribuer à la discussion sur le rôle et la logique des institutions sociales ainsi qu'à la question de l'ampleur du « tournant carcéral » dans la société actuelle.

HES SO

Représentante : Marina Richter



Haute École de Travail Social, HES-SO, Valais/Wallis

Depuis février 2019, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (Valais) a mis en place un nouvel axe de recherche pour le travail social dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales. Il est dirigé par le Pr Marina Richter. Jusqu'à présent, un premier projet de recherche a été réalisé. Une étude exploratoire a été menée de 2019 à 2020 dans le cadre du projet « Social Work in Closed Settings: Challenges for the Profession » (financé par la HES-SO Valais/ Wallis). Le travail des professionnels du travail social de deux établissements pénitentiaires de Suisse alémanique a été observé et analysé. Grâce à des entretiens menés avec les travailleurs sociaux et à du *shadowing* (filature, c'est-à-dire l'observation et l'accompagnement pendant une journée de travail), les chercheurs ont obtenu un aperçu des ambivalences de la profession dans le système de l'exécution des sanctions pénales. L'attention était portée en particulier sur les références théoriques, les méthodes et les outils qui servent de lignes directrices dans le travail quotidien.

Le projet a révélé que les tensions entre aide et contrôle dans les prisons augmentent pour les travailleurs sociaux. De nouveaux défis apparaissent pour le travail social dans l'exécution des sanctions, en particulier dans le contexte de l'exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS). Dans certains établissements, la gestion de ces défis est déjà bien avancée et de nouvelles procédures sont en développement, tandis que d'autres établissements n'en sont encore qu'à l'identification de ceux-ci. La gestion de ces nouvelles tâches se manifeste aussi différemment.

D'autres projets sont prévus pour approfondir les connaissances en matière de travail social dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales en Suisse. Ils aborderont les défis et possibilités de la profession dans ce contexte particulier, tout en explorant la diversité du paysage suisse de l'exécution des sanctions pénales.

Institut délinquance et prévention de la criminalité ZHAW

Représentant : Dirk Baier



Le personnel pénitentiaire, entre encadrement et surveillance

La ZHAW et la HETSL ont mené un projet de recherche qualitatif sur les collaborateurs du domaine de l'exécution des peines, avec le soutien du Fonds National Suisse. Les collaborateurs font face à différentes situations dans leur travail. Ils doivent, d'un côté, favoriser la resocialisation des personnes détenues, cette démarche étant centrée sur l'intérêt du détenu, et sont d'autre part chargés de les contrôler et de les surveiller, autrement dit responsables de l'application des sanctions prononcées dans l'intérêt de la société. L'étude traite des questions suivantes : « Comment le personnel pénitentiaire exécute-t-il les fonctions de surveillance et d'encadrement de son mandat professionnel, et qu'en pense-t-il ? Quels sont les défis ou les problèmes auxquels les collaborateurs font face au quotidien en milieu pénitentiaire et comment sont-ils traités ? » L'étude a consisté en 31 entretiens menés avec des membres du personnel en charge de l'encadrement et de la surveillance ou des ateliers dans cinq établissements pénitentiaires de Suisse alémanique et occidentale (couvrant les domaines de l'exécution pour hommes et femmes, en milieu ouvert ou fermé). Différentes observations ont également été effectuées dans les établissements participants. Quatre axes se dégagent des entretiens. Les observations ont permis d'obtenir les résultats suivants : le programme de la journée est clairement réglé et structuré dans toutes les institutions. Il se dégage des activités des collaborateurs des unités de vie une certaine limitation des contacts : les collaborateurs étant en principe responsables de 20 à 40 détenus pendant les heures de temps libre, ils n'ont donc que peu d'occasions d'interagir avec eux ou de s'engager dans des travaux pédagogiques.

Jeune Académie Suisse ; Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice

Représentante : Aimée Zermatten



Train de mesures « Exécution des sanctions »

Aimée Zermatten a présenté le projet législatif de l'Office fédéral de la justice « Exécution des sanctions », encore en consultation lors des ateliers de discussion :

[Amélioration de la sécurité dans l'exécution des peines et des mesures \(admin.ch\) \(FR\)](#)

[Sicherheit im Straf- und Massnahmenvollzug: Gezielte Massnahmen zur Verbesserung \(admin.ch\) \(DE\)](#)

Voir également: Zermatten A. H./Gramigna R./Schneider K., *Übergangsmanagement im Vorentwurf «Massnahmenpaket Sanktionenvollzug»*, in: Heer M./Habermeyer E./Bernard S., *Übergangsmanagement und Nachsorge: Die wahren Herausforderungen des Massnahmerechts*, Bern 2020, 129-144.

Commentaires

Aimée Zermatten a également indiqué avoir participé au commentaire de l'art. 63 à 63a CP (mesure ambulatoire) dans le cadre de son activité à l'université de Fribourg pour le *Commentaire romand du Code pénal, partie générale*.

Université de Genève

Représentante : Stéphanie Baggio



Éthique & Prison : Consentement général pour la recherche en prison

Le consentement général consiste à demander au patient s'il autorise la réutilisation des données collectées dans le cadre de sa prise en charge à des fins de recherche. Il est essentiel de s'assurer que le consentement des personnes détenues, considérées comme population vulnérable, soit éclairé. De plus, les personnes détenues ne doivent pas être exclues de la recherche, au risque de mal comprendre leurs caractéristiques de vulnérabilité et de créer des inégalités de documentation de santé. L'objectif du projet est de déployer le consentement général pour la recherche dans le service de médecine pénitentiaire des Hôpitaux Universitaires de Genève. Deux formats (brochure et vidéo) de consentement général sont comparés sur un échantillon de 128 hommes adultes. En moyenne, 84% des participants signent le consentement, sans différence statistiquement significative entre les deux formats ($p=.130$). La moyenne au questionnaire de compréhension est de 4 sur 8 bonnes réponses, sans différence statistiquement significative entre les deux formats ($p=.521$). L'acceptation du consentement général est donc bonne, mais le consentement ne peut pas être considéré comme étant tout à fait éclairé, étant donné la compréhension plutôt médiocre. Il est donc nécessaire d'améliorer cet aspect. Le format vidéo ne semble pas apporter de bénéfice particulier en matière d'acceptation ou de compréhension, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre. Il peut néanmoins être plus ludique et d'autres projets pourraient évaluer ces dimensions.

Office de l'exécution des peines et de la réinsertion ZH

Représentants : Juliane Gerth et Leonel Goncalves



COVID-19 Inmate Risk Appraisal (CIRA): Development and validation of a screening tool to assess COVID-19 vulnerability in prisons.

Article soumis à Swiss Medical Weekly

Cette étude a développé et validé un outil de dépistage (CIRA) pour identifier les personnes détenues à risque accru de mortalité par COVID-19. Le CIRA inclut sept facteurs de risque considérés comme pronostic de COVID-19 sévère pour dériver une estimation du risque absolu de mortalité. Les données ont été collectées dans les prisons de Pöschwies (Zurich; n = 365) et de Champ-Dollon (Genève, n = 192). Une classification à trois niveaux a été proposée : risque moyen (<3,7), élevé (3,7-5,7) et très élevé (> 5,7). Les catégories de risque de CIRA avaient une haute capacité à discriminer les individus considérés vulnérables selon l'OFSP (sens. = 1, spéc. = .97) et les évaluations cliniques du personnel médical (sens. = .89, spéc. = .97). Cependant, comme les connaissances sur les facteurs de risque de mortalité par COVID-19 sont encore limitées, l'outil doit être considéré comme préliminaire. Les données seront mises à jour régulièrement sur le site Web (<http://www.prison-research.com>), où l'algorithme CIRA est disponible.

Recidivism in Switzerland: The influence of custodial sanctions

Article soumis à Swiss Medical Weekly

Cette étude a (1) testé l'influence des peines (traitement carcéral régulier) et des mesures (programmes axés sur la criminalité) sur les taux de récidive et (2) estimé les taux de récidive à venir. Des données de l'Office fédéral de la statistique ont été collectées. Des séries chronologiques ont été utilisées pour les analyses, couvrant des données pour les années 1988 à 2013 (N = 26 ans). Le nombre de personnes exécutant des peines privatives de liberté n'avait aucun effet sur la récidive (p = .582), mais le nombre de personnes exécutant des mesures stationnaires était significatif (p = .003), ce qui montre qu'un nombre plus élevé de personnes en mesures était associé à une diminution dans la récidive. Pour l'année 2020, un taux de récidive de 28% (allant de 23% à 33%) était prévu. Les mesures semblent être associées à une réduction de la récidive. Cependant, des études futures sur la durée des mesures de détention sont nécessaires pour déterminer leur durée appropriée.

ESC Université de Lausanne

Représentant : Marcelo Aebi



Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe – SPACE

Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe

En 2020, l'année marquée par les premiers confinements dus à la pandémie de Covid-19, le réseau européen d'experts qui fournit les données nécessaires à la publication des *Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe* (SPACE), compilées chaque année par l'équipe de recherche en sciences criminelles de l'École des sciences criminelles de l'université de Lausanne (UNIL) pour le Conseil de l'Europe, a collaboré avec les criminologues de l'UNIL pour étudier l'impact de la pandémie sur la population pénitentiaire (par ex. les tendances dans les taux de population des personnes détenues, l'utilisation des libérations comme mesure préventive pour réduire l'impact de la pandémie et les infections parmi les détenus et le personnel).

Comme chaque année, deux rapports ont été publiés. *SPACE I* s'intéresse aux populations pénitentiaires en Europe, et *SPACE II* aux populations en probation. En outre, un rapport spécial intitulé *Prisons and Prisoners in Europe in Pandemic Times: An evaluation of the short-term impact of the COVID-19 on prison populations* (Prison et prisonniers en Europe en temps de pandémie : une évaluation de l'impact à court terme de la Covid-19 sur les populations pénitentiaires) a été publié. Le rapport rend compte de la situation jusqu'au 15 avril 2020, environ un mois après le début des confinements. Un second rapport couvrant l'impact à moyen terme de la pandémie sur les populations de détenus (couvrant la période jusqu'au 15 septembre) sera publié avant la fin de l'année.

Tous ces rapports sont disponibles à l'adresse : www.unil.ch/space

Exécution des peines et des mesures, Office fédéral de la justice

Représentante : Regula Fierz Wengert



Projets pilotes

L'Office fédéral de la justice (OFJ), unité Exécution des peines et mesures, subventionne les projets pilotes qui développent et expérimentent de nouvelles méthodes et conceptions dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures et dans l'aide à la jeunesse (institutionnelle). Il endosse jusqu'à 80 pour cent des coûts des projets qui remplissent les trois critères d'un projet pilote : être innovant, c'est-à-dire expérimenter de nouvelles méthodes ou conceptions qui n'existent pas encore en Suisse ; être pertinent en termes de politique criminelle, sociale ou d'exécution et être reproductible sous une forme analogue dans d'autres régions du pays L'OFJ recourt aux conseils de la commission chargée d'examiner les demandes de subventions, composée de représentants des milieux scientifiques et de la pratique, pour apprécier les demandes qui lui sont soumises L'évaluation scientifique des projets pilotes assure que des connaissances solides soient réunies sur les nouveautés expérimentées et qu'elles puissent être utilisées pour de futurs développements.